

Arrêté n°2022-03-25-03 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 19-20-70

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-12 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 19-20-70 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-12 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 19-20-70 – Collège B ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-25-CC de nomination pris par la Présidente de l'université de Poitiers en date du 25 mars 2022 (*) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Monsieur Arnaud FRANCOIS (*)
- Madame Adelina MIRANDA
- Monsieur Gilles MOREAU
- Madame Cécile VOYER (*)
- Monsieur Christian PAPINOT

Article 2 : Collège B

- Madame Armelle GIGLIO-JACQUEMOT
- Monsieur Alexis AVDEEFF
- Madame Stephanie NETTO
- Monsieur Benoit LEROUX
- Madame Laurence ELLENA

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines et arts ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 25 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

